

**SYNDICAT DE PLACEMENT  
ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Type d'intermédiaires Financiers	Dénomination	Adresse
<b>Conseillers Financiers</b>	CFG Finance	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
	Upline Corporate Finance	162, bd. d'Anfa, Angle Rue Molière, Casablanca
	BMCE Capital Conseil	63, bd. Moulay Youssef, Casablanca
	CDG Capital	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia, Rabat
	Attijari Finance Corp.	163, avenue Hassan II, Casablanca
<b>Chefs de file du Syndicat de Placement</b>	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
<b>Co-Chefs de file du Syndicat de Placement</b>	Upline Securities	101 Bd Zerktoni, Casablanca
	BMCE Capital Bourse	140, avenue Hassan II, Casablanca
	CDG Capital Bourse	7, bd. Kennedy, Anfa Sup, Casablanca
	Attijari Intermédiation	163, avenue Hassan II, Casablanca
	Valoris Securities	355, route d'El Jadida, Casablanca
<b>Membres du syndicat de placement</b>	Al Barid Bank	Angle bd. Ghandi et bd. Brahim Roudani, n° 798 bd. Ghandi, Casablanca
	Alma Finance Groupe	92, bd. d'Anfa, Casablanca
	Artbourse	7, bd. Abdelkrim Al Khatabi, Casablanca
	Atlas Capital Bourse	88, rue Benbrahim El Marrakchi, quartier Hippodrome, Casablanca
	Attijariwafa Bank	2, bd. Moulay Youssef, Casablanca
	Banque Centrale Populaire	101, bd. Zerktoni, Casablanca
	Bank Of Africa	140, avenue Hassan II, Casablanca
	BMCI	26, place des Nations Unies, Casablanca
	BMCI Bourse	Bd. Bir Anzarane, imm. Romandie I, Casablanca
	Capital Trust Securities	50, bd. Rachidi, Casablanca
	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
	CIH Bank	187, avenue Hassan II, Casablanca
	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alouyine, Rabat
	Crédit du Maroc	211, bd. d'Anfa, Casablanca
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29, rue Bab El Mansour, Casablanca
M.S.I.N	Imm. Zénith, Rés. Tafriq, Sidi Maârouf, Casablanca	
Redmed Capital Securities	23, rue Ibnou Hilal Quartier Racine, Casablanca	
Société Générale	55, bd. Abdelmoumen, Casablanca	
Sogecapital Bourse	55, bd. Abdelmoumen, Casablanca	
Wafa Bourse	416, rue Mustapha El Maâni, Casablanca	
<b>Organisme assurant le service financier des titres</b>	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
<b>Organisme chargé de l'enregistrement des titres en Bourse (côté vendeur)</b>	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca

TYPE D'ORDRE I	TYPE D'ORDRE II	TYPE D'ORDRE III
<b>SOUSCRIPTEURS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ;</li> <li>Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ;</li> <li>Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ;</li> <li>Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ;</li> <li>Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ;</li> <li>Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ;</li> <li>Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère, salariés et/ou dirigeants de CFG Bank et/ou de ses filiales au sens de l'article 143 de la loi 17-95.</li> <li>Les salariés et / ou dirigeants du Groupe éligibles à participer à la souscription à ce type d'ordre sont ceux qui sont présents au sein du Groupe au plus tard au 30 juin 2023 et non démissionnaires à la date de souscription.</li> </ul>
<b>MONTANT DE L'OFFRE</b>		
300.000.030 MAD	214.970.250 MAD	85.029.670 MAD
<b>EN % DU MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION</b>		
50,0 %	35,8 %	14,2 %
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
2.727.273	1.954.275	772.997
<b>PRIX DE SOUSCRIPTION</b>		
110 MAD par action	110 MAD par action	110 MAD par action
<b>MINIMUM DE SOUSCRIPTION PAR INVESTISSEUR</b>		
27.273 actions, soit 3.000.030 MAD	Aucun minimum	Aucun minimum
<b>PLAFOND DE SOUSCRIPTIONS PAR INVESTISSEUR</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 545.454 actions, soit 59.999.940 MAD ;</li> <li>Pour les OPCVM, le minimum entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 545.454 actions, soit 59.999.940 MAD et ;</li> <li>10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 29 novembre 2023.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 545.454 actions, soit 59.999.940 MAD ;</li> <li>Pour les OPCVM, le minimum entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 545.454 actions, soit 59.999.940 MAD et ;</li> <li>10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 29 novembre 2023.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 545.454 actions, soit 59.999.940 MAD ;</li> </ul>
<b>PLACEMENT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM : Chef de file et Co-Chefs de file du syndicat de placement ;</li> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM : Chef de file et Co-Chefs de file du syndicat de placement ;</li> <li>Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme: Tous les membres du syndicat de placement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM : Chef de file et Co-Chefs de file du syndicat de placement ;</li> <li>Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme: Tous les membres du syndicat de placement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CFG Bank</li> </ul>

TYPE D'ORDRE I	TYPE D'ORDRE II	TYPE D'ORDRE III
<b>COUVERTURE DES SOUSCRIPTIONS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : <ul style="list-style-type: none"> <li>un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou;</li> <li>un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;</li> <li>OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;</li> <li>OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription.</li> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription.</li> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire.</li> <li>La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 12 décembre 2023.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : <ul style="list-style-type: none"> <li>un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou;</li> <li>un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;</li> <li>OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;</li> <li>OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription.</li> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription.</li> <li>Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire.</li> <li>La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 12 décembre 2023.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les salariés et/ou dirigeants éligibles, les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : <ul style="list-style-type: none"> <li>un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou;</li> <li>un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;</li> <li>OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;</li> <li>OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de CFG Bank. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 12 décembre 2023.</li> <li>Le financement de l'Opération peut être réalisé en fonds propres, en ayant recours à un prêt auprès de CFG Bank ou par une combinaison des deux moyens de financement.</li> <li>Les salariés et/ou dirigeants éligibles désirant souscrire à ce type d'ordre via le recours à un prêt auprès de CFG Bank bénéficieront des modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le montant du prêt accordé à chaque souscripteur couvre le nombre plafond d'actions du salarié et / ou dirigeant éligible ainsi que la souscription du reliquat.</li> <li>Un différé total de deux ans (intérêts et capital) et des intérêts capitalisés trimestriellement.</li> <li>Le crédit peut être totalement ou partiellement remboursé à tout moment, par anticipation, durant la période des deux ans. À l'échéance de la période de deux ans, chaque salarié et/ou dirigeant éligible aura la faculté soit de rembourser son prêt notamment à travers la cession de ses titres, soit le refinancer via un crédit moyen terme (CMT) auprès de CFG Bank dont les modalités seront définies ultérieurement.</li> <li>Dans le cas où, le salarié / dirigeant procède au remboursement du prêt à l'issue des deux ans à travers la cession de ses titres, la plus-value correspondant à la différence entre le cours de l'action au moment de la cession des titres et le cours de souscription de l'action reviendra à l'employé. Par conséquent, dans le cas d'une moins-value, l'employé prendra à sa charge le reliquat du prêt.</li> </ul> </li> </ul>
<b>MODALITÉS D'ALLOCATION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Allocation au prorata des demandes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>ère</sup> allocation : par itération à hauteur de 200 actions par souscripteur ;</li> <li>2<sup>ème</sup> allocation : allocation du reliquat au prorata de l'excédent des demandes au-delà des 200 actions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>ère</sup> allocation : chaque salarié et/ou dirigeant éligible pourra souscrire à un nombre plafond d'actions tel qu'il lui aura été attribué (allant de 3 à 27 mois de salaire net, selon l'ancienneté et la fonction occupée au sein du Groupe). En cas de reliquat, une 2<sup>ème</sup> allocation sera mise en œuvre selon la modalité indiquée ci-après ;</li> <li>2<sup>ème</sup> allocation : Dans la limite du plafond initial alloué, chaque salarié et/ou dirigeant éligible peut formuler le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où la totalité des actions émises n'est pas totalement souscrite lors de la 1<sup>ère</sup> allocation. Le mode d'attribution se fera par itération jusqu'à épuisement potentiel du reliquat.</li> </ul>
<b>RÈGLES DE TRANSVASEMENT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre II puis III.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre I puis III.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre III est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre I puis II.</li> </ul>

# CFG BANK ENTRE EN BOURSE

## DEVENEZ ACTIONNAIRE D'UNE BANQUE INNOVANTE

Souscription du 30 novembre au 7 décembre 2023



PRIX DE L'ACTION  
**110 DH**

# INNOVATION

ON A TOUS UNE BONNE RAISON DE CHOISIR

CFG BANK



# PRÉSENTATION DE CFG BANK ET DE SES MÉTIERS

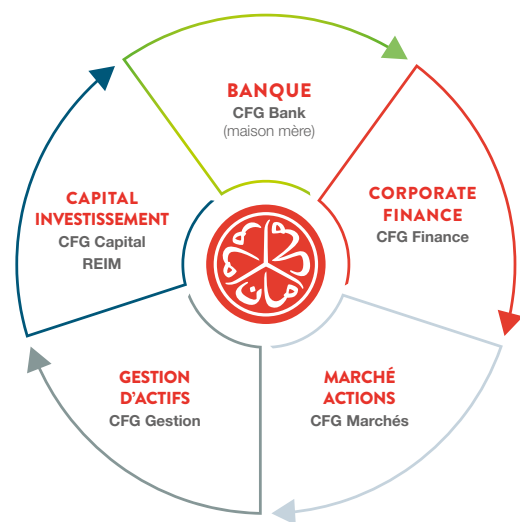
CFG Bank, banque universelle depuis décembre 2012, a été pionnière dans les métiers de la banque d'affaires au Maroc. Elle a été fondée en 1992 par Aymn Alami, Adil Douiri et des investisseurs institutionnels.

CFG Bank s'est affirmée depuis sa création en tant que première banque d'affaires indépendante et multi-métiers au Maroc. Elle jouit d'un positionnement fort sur plusieurs segments de marché qui ont construit sa force et sa notoriété.

En novembre 2015, CFG Bank lance son activité de banque de détail avec la promesse de délivrer un service premium au profit du plus grand nombre.

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque commerciale et la banque de financement et d'investissement.

## ORGANISATION ACTUELLE DES MÉTIERS DE CFG BANK



➤ Cette introduction est une opportunité pour les investisseurs et les épargnants d'investir dans une banque en forte croissance, nouvel acteur depuis 2015 d'un secteur réglementé.

## DISPOSITIF MULTICANAL CFG BANK



➤ **APPLI CFG BANK**  
Gestion de comptes en toute autonomie



➤ **CENTRE DE RELATION CLIENTS**  
Accessible jusqu'à 21h



➤ **17 AGENCES** ouvertes jusqu'à 19h



➤ **91 GABs**  
avec dépôt de chèques et d'espèces

### AVERTISSEMENT

La valeur de l'action peut évoluer à la hausse ou à la baisse suivant l'offre et la demande du titre en bourse. Le présent document ne saurait se substituer, en aucun cas, au prospectus relatif à la présente opération, élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant l'appel public à l'épargne et visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous le n° W/EM/031/2023 en date du 22/11/2023. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de CFG BANK et auprès des membres du syndicat de placement et :

- sur le site internet de CFG BANK : [www.cfgbank.com](http://www.cfgbank.com)
- sur le site internet de l'AMMC : [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)
- sur le site internet de la Bourse de Casablanca : [www.casablanca-bourse.com](http://www.casablanca-bourse.com)

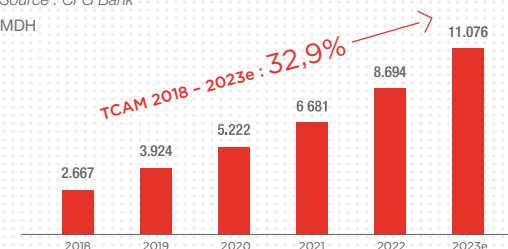
## INDICATEURS CLÉS

### EVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDITS\* CLIENTÈLE SUR LA PÉRIODE 2018-2023e

\* hors opérations de pension et découverts des OPCVM

Source : CFG Bank

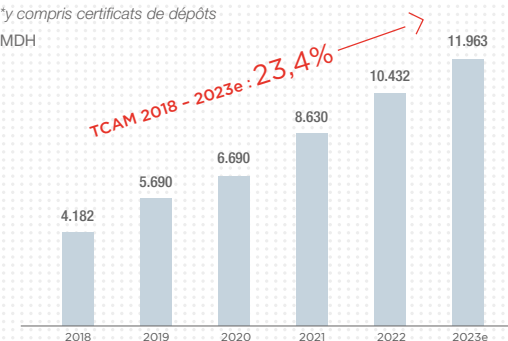
MDH



### EVOLUTION DES ENCOURS DES DÉPÔTS\* SUR LA PÉRIODE 2018-2023e

\* y compris certificats de dépôts

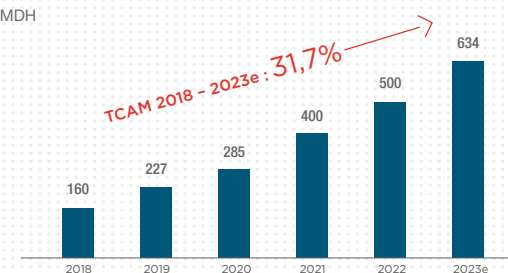
MDH



### EVOLUTION DU PNB CONSOLIDÉ DE CFG BANK SUR LA PÉRIODE 2018-2023e

Source : CFG Bank

MDH



## OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

- Renforcer les fonds propres de la banque pour accompagner la croissance rapide de son bilan
- Accroître sa notoriété et sa proximité auprès de ses partenaires et du grand public
- Ouvrir son capital aux salariés et aux clients pour les associer à la croissance future de la banque

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

**Nature de l'opération :** introduction en bourse par voie d'augmentation de capital social en numéraire par émission de nouvelles actions. Offre à prix ferme.

**Conseillers Financiers :** CFG Finance, Upline Corporate Finance, BMCE Capital Conseil, CDG Capital et Attijari Finance Corp.

**Nombre d'actions à émettre :** 5 454 545

**Prix ferme d'introduction :** 110 dirhams / action

**Montant global de l'opération :** 599 999 950 dirhams

**Période de souscription :** du 30 novembre au 7 décembre 2023 à 15h30 inclus

**Date de première cotation :** 18 décembre 2023

## STRUCTURE DE L'OFFRE

Le montant global de l'opération s'élève à 599 999 950 dirhams sur la base d'un prix par action de 110 dirhams, soit une valeur nominale de 20 dirhams par action et une prime d'émission de 90 dirhams par action.